

**AVENANT N°1
AU CONTRAT N°CC2019-53 SIGNÉ LE 29 Mars 2022**

AIR LIQUIDE SANTÉ FRANCE, société anonyme au capital de 10 402 695 euros dont le siège social est situé à Paris (75007), 6 rue Cognacq-Jay, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 379 369 465,

représentée par Monsieur Pierre BROUQUET
en qualité de Directeur Commercial,

ci-après dénommée « **ALSF** »,
d'une part,

ET

RASSYNE TRANSPORT SANITAIRE, société par actions simplifiée, au capital variable de 102.000 euros, dont le siège social est situé à Gujan Mestras (33470), 11 Avenue de l'Actipôle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro B 824 054 795,
au bénéfice de l'ensemble des adhérents Rassyne,

Représenté par :
Monsieur TRONCET Stéphane
En sa qualité de Président

ci-après dénommée « **RASSYNE TRANSPORT SANITAIRE** »,
d'autre part.

Également, individuellement ou collectivement, dénommée(s) la ou les Partie(s).

PRÉAMBULE

Par un contrat en date du 29 Mars 2022 (ci-après dénommé le "Contrat"), Rassyne Transport Sanitaire a confié à la société Air Liquide Santé France la fourniture en oxygène médicinal pour l'ensemble des adhérents de Rassyne.

Au regard du contexte imprévisible de forte inflation des coûts de production de Air Liquide Santé France, les Parties souhaitent mettre à jour, de manière temporaire, les conditions tarifaires associées à l'exécution du contrat sus-mentionné.

Les Parties se sont donc rapprochées aux fins de conclure le présent contrat.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant (ci-après dénommé "l'Avenant n°1") a pour objet de modifier les conditions tarifaires associées à l'exécution du Contrat.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'AVENANT 1 RELATIVE AUX PRIX

A compter du 01 Juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, les tarifs Air Liquide Santé France seront les suivants:

Oxygène médicinal : (TVA 2.10%) uniquement via les pharmacies relais Air Liquide Santé France

Oxygène médicinal CH 0.5 m3	19,98 € HT / charge
Oxygène médicinal CH 1 m3	20,95 € HT / charge
Oxygène médicinal CH 2.3 m3	24,02 € HT / charge
Oxygène médicinal CH 3 m3	27,26 € HT / charge

ARTICLE 2 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT N° 2

L'Avenant n°2 entre en vigueur à compter du 01/07/2022 et jusqu'au 31/12/2022.

ARTICLE 3 – NOVATION

Toutes les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées et continuent à produire leur effet.

Fait à GUJAN MESTRAS, le 24 Juin 2022

En deux (2) exemplaires originaux, dont un (1) pour chacune des Parties.

AIR LIQUIDE SANTÉ FRANCE

Monsieur Pierre Brouquet
Directeur Commercial

Signature

Rassyne Transport Sanitaire

Monsieur Stéphane TRONCET
Président
Stéphane TRONCET

Signature

DocuSigned by:

5B0CF6FA396C43E...

27/06/2022